Charte

France Nature Environnement Loire / Associations fédérées

Préambule

Notre objectif est la protection de la nature

Pour l'atteindre cela nécessite un apprentissage permanent et l'acquisition d'une multitude de connaissances qui dépassent les possibilités d'une seule structure, pour cette raison, FNE apprécie tout particulièrement que de nombreuses associations lui fassent confiance en se regroupant dans sa fédération.

Conscient du soutien et de l'aide qu'apportent les différentes associations fédérées, nous en profitons pour les remercier vivement de leurs contributions, notamment pour leurs participations aux instances auxquelles nous ne pouvons abonder.

En contrepartie, les connaissances engrangées par les études faites depuis la naissance de la FRAPNA en 1971 et le site de l'Ecopôle sont à disposition des associations.

Par ailleurs, s'il est tout à fait normal que chaque association ait sa personnalité propre, la défense de notre objectif commun est plus fort quand nous sommes plus nombreux à parler d'une même voix, il apparait donc qu' afin de définir les objectifs, les missions, les engagements de France Nature Environnement et de ses associations fédérées, l'écriture d'une charte soit apparue comme une nécessité.

Elle a pour but de favoriser la bonne entente, le respect, les relations, entre tous les acteurs de France Nature Environnement ; mais aussi le fonctionnement général et les prises de positions collégiales. Elle doit créer un espace où les attentes de chacun pourront être formulées, les rôles et obligations de chacun mieux définis

Sa structure prend essentiellement forme à partir des engagements respectifs de chacune des parties nommées : FNE et associations.

1) Engagements FNE 42

Objectifs voire obligations que FNE 42 se fixe pour fédérer au mieux ses associations adhérentes Définir quel rôle FNE doit jouer

1. Apporter un regard distant, une vision globale, garante de la complexité,
2. Servir de médiateur dans sa mission de fédération,
3. Apporter son expérience et ses compétences ,
4. Déterminer des positions sur des sujets importants, notamment récurrents,
5. Déterminer une position pour des sujets importants mais ponctuels (par exemple liés à l'actualité).

Définir quelles sont les missions de FNE

1. Animer la fédération,
2. Communiquer vers l'interne (associations fédérées) et vers l'externe (presse, acteurs administratifs, politiques et grand public…),
3. Apporter conseil, soutien, écoute et attention particulière aux associations dans la limite de ses possibilités,
4. Collecter des informations, des données, des observations naturalistes, juridiques, environnementalistes, administratives dans le but d'assurer une veille permanente et restituer ou redistribuer ces éléments chaque fois que cela s'avère nécessaire,
5. Faciliter l'accès aux connaissances,
6. Mettre à disposition des moyens et aides aux associations dans leurs démarches ou prises de position (domaine juridique, communication, expertise naturaliste ou éducative).

2) Engagements des associations fédérées

1. Contribuer à la vie de la fédération,
2. Faire remonter des observations, des données, des renseignements à FNE plus particulièrement pour les sujets locaux et liés à l'actualité,
3. Participer à la diffusion de l'information,
4. Solliciter pour conseil FNE afin de traiter au mieux des sujets courants ou d'actualité,
5. Pour des sujets importants ou graves dûment définis :

   → Informer et consulter le bureau de FNE ,

   → Solliciter un débat en CA,

   → Apporter une argumentation sûre s'appuyant sur des données fiables, scientifiques, techniques et objectives,

   → Répondre obligatoirement et clairement aux demandes de renseignements formulées par FNE (plus particulièrement en cas de procédure commune devant les tribunaux),

   → Favoriser une bonne intelligence commune avant toute procédure,

   → Accepter une évaluation des responsabilités avant toute procédure, et les assumer en cas de perte devant les tribunaux ou de condamnation,

6. Ne pas aller à l'encontre des positions adoptées par le CA de FNE,
7. En cas de divergence : justifier sans équivoque des positions différentes. Dans ce cas ne pas se revendiquer de FNE.

Signature des associations

date